DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 26 juin 2018

PUBLIE LE: 02 juillet 2018

Délibération n°260618-2 : Compte de gestion 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JUIN 2018

PRESENTS

FOURQUEUX Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE

Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLE Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE

LE PECQ Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE

Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE

LE PORT-MARLY Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE

Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE

LOUVECIENNES Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

LE PORT-MARLY

CHAMBOURCY Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE

Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT

FOURQUEUX Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE

L'ETANG-LA-VILLE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE

Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT

Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT

Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY Aldo PEZZETTA, DELEGUE TITULAIRE

Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

CHAMBOURCY MAREIL-MARLY SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	9
QUORUM		10
<u>Délégués présents</u>		13
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	: 1 1.	0 pour le compte administratif 1 pour les autres délibérations

OBJET: COMPTE DE GESTION 2017

RAPPORTEUR: Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement ayant transmis le compte de gestion 2017, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2017.

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2017 a été approuvé lors de la même séance du comité syndical,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le compte de gestion 2017 du Syndicat intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 0 2 JUIL. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 0 2 JUIL. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal